
135^e Session du Comité des Ministres (Chişinău, 15 mai 2026)

4. Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

Documents de référence
CM(2026)2-add1rev, CM(2026)2-add2

Décisions

Le Comité des Ministres

1. adopte le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, tel qu'il figure dans le document CM(2026)2-add1final, et prend note de son Rapport explicatif, tel qu'il figure dans le document CM(2026)2-add2final ;
2. convient d'ouvrir le Protocole additionnel à la signature à Strasbourg le 14 octobre 2026 lors de la Conférence Octopus.